

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
07/09/2018

L'an deux mille dix huit et le dix sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, , M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 9.6
Programme 2019 – Amendes de Police
Proposition d'opération.

Madame CAHUZAC Déborah a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Direction des Routes du Conseil Départemental 31 sollicite les communes afin de connaître leurs souhaits à propos des travaux d'amélioration de la voirie.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire de créer des zones de parking pour les voitures afin d'éviter le stationnement sauvage dans le centre du village.

Monsieur le Maire précise que ces zones pourraient se situer :

- avenue du Corps Franc Pommiès à l'intersection avec la rue des Jardins ;
- rue de la Poste dans la deuxième partie, côté Lac.

Monsieur le Maire indique que le montant de cette opération s'élèvera à 30 000 € H.T et que le financement pourrait se faire au titre des amendes de police.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

.../...

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- de programmer la réalisation de deux parkings :
 - avenue du Corps Franc Pommiès à l'intersection avec la rue des Jardins ;
 - rue de la Poste dans la deuxième partie, côté Lac.
- de solliciter la subvention « amendes de police » sur un montant de travaux estimé à **30 000 € H.T.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **21.09.2018**

Pour copie conforme

En mairie, le 21 septembre 2018

Le Maire,
C. SANS

